



## 15ème législature

<b>Question N° : 44689</b>	<b>De M. Patrick Hetzel ( Les Républicains - Bas-Rhin )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >Place des activités du cyclisme dans l'enseignement secondaire français	<b>Analyse</b> > Place des activités du cyclisme dans l'enseignement secondaire français.
Question publiée au JO le : <b>08/03/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la place des activités du cyclisme au sein de l'enseignement secondaire français. En effet, il n'y a aujourd'hui aucune activité de cyclisme dans la liste nationale des activités physiques et sportives du programme national d'éducation physique et sportive. Cela semble paradoxal alors que le Gouvernement déclare que « savoir rouler » est une cause nationale. Il souhaite donc avoir des informations précises telles que : la liste des académies qui ont dans leur liste de 4 activités physiques et sportives le cyclisme, la liste des collèges et des lycées de France qui ont déclaré une activité physique et sportive d'établissement autour du cyclisme et enfin la liste des collèges et des lycées qui proposent du cyclisme dans le cadre des activités de l'UNSS. Par ailleurs, il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte entreprendre pour que l'objectif de « savoir rouler » pour tous les jeunes se traduise en actions concrètes et débouche sur des résultats probants.